

Image not found or type unknown



Mon ex-mari a t'il le droit de déshériter ses filles

Par **casagrande_old**, le **27/06/2007** à **21:37**

Mon ex-mari vient de décéder , sa compagne depuis 1 an a déclaré à mes filles, dont une est mineure (17 ans) que leur père avait , par testament décidé de lui lèguer tous ses biens et qu'elles n'avaient droit à rien.
Elle ne veut pas donner le nom du notaire chargé de ce dossier.
Dautre part, est-il exact que je peux demander la pension de reversion puisque mon ex-mari n'a jamais été remarié.
Remerciements et Salutations.